



Rapport annuel 2006-2007

Lettres de présentation	1
Message de la présidente	4
Rapports	
Bureau	7
Comité administratif	10
Tableau des membres et statistiques	11
Syndic	12
Comité de discipline	13
Comité des finances	14
Comité de conciliation et d'arbitrage des comptes	15
Comité d'inspection professionnelle	16
Comité de révision	17
Comité d'examens et d'agrémens dentaires	18
Comité de formation dentaire continue	19
États financiers	20
Personnel permanent	35

À la lecture de cette publication, vous constaterez que le bilan de l'année 2006-2007 illustre le dynamisme de notre ordre professionnel.

En juin 2006, le gouvernement du Québec adoptait une loi modifiant le Code des professions en ce qui a trait à la délivrance de permis et de certificats de spécialistes aux titulaires d'une autorisation d'exercer la profession hors du Québec. Dans ce contexte, l'Ordre des dentistes du Québec a pris l'initiative de mener des travaux avec ses homologues des autres provinces canadiennes en vue de convenir de mesures de reconnaissance communes. Un accord de principe conclu en février constitue un premier jalon important vers une solution concertée, confirmant ainsi le leadership du Québec au sein de la communauté dentaire canadienne.

Le bilan de l'année 2006-2007 illustre le dynamisme de notre ordre professionnel.

L'Ordre s'est aussi penché sur les mécanismes à mettre en place en prévision de l'entrée en vigueur, en septembre 2007, du projet de loi 86 modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives. Cette loi accroît notamment l'accès aux documents détenus dans le contrôle de l'exercice de la profession. À cet effet, l'Ordre a tenu une journée d'orientation et de formation avec des experts pour ses cadres et administrateurs.

L'Ordre se réjouit par ailleurs de la décision de l'Office des professions du Québec de relancer les travaux relatifs à la modernisation de la pratique professionnelle en dentisterie. L'Office est déjà assuré de notre entière collaboration pour mener à bien cette démarche.

Dans le cadre du processus entrepris pour permettre aux dentistes de s'incorporer, les administrateurs de l'Ordre ont adopté le Règlement sur l'exercice de la profession de dentiste en société. Ce règlement suit son cours auprès des instances gouvernementales en vue de son adoption finale et de sa mise en vigueur.

Au début de l'année 2007, les administrateurs posaient un geste proactif et rassembleur en donnant leur aval à la création d'un nouveau comité : le comité des jeunes. En invitant les nouveaux diplômés à s'engager formellement au sein de leur ordre professionnel, l'Ordre enrichira ses réflexions de leur vision, de leurs valeurs et de leurs aspirations professionnelles.

L'éthique et la bonne gouvernance ont également été au cœur des préoccupations de l'Ordre. Un groupe de travail constitué d'administrateurs a reçu le mandat de préparer un code de conduite fondé sur les valeurs qui les animent et sur les meilleurs principes de gouvernance. L'Ordre se propose aussi de créer un comité d'éthique qui se penchera sur les enjeux de l'heure, tels la prestation des soins dans un contexte de vieillissement de la population et l'accès aux soins pour les personnes défavorisées.

Soulignons aussi qu'en marge du Mois de la santé buccodentaire, l'Ordre a mené en avril 2006 une vaste campagne de sensibilisation portant sur la carie de la petite enfance, un phénomène en recrudescence chez les enfants québécois. Cette campagne, qui a remporté un vif succès, misait sur la prévention et sur l'adoption de bonnes habitudes.

Enfin, l'Ordre a créé le Prix hommage de l'Ordre des dentistes du Québec, qui vise à souligner l'apport exceptionnel d'un dentiste au développement de la profession. Cette initiative constitue une façon concrète de valoriser l'engagement professionnel et la recherche continue de l'excellence.

Toutes ces réalisations ont été possibles grâce au travail assidu des administrateurs et de tout le personnel de l'Ordre. Je veux les remercier de leurs efforts soutenus et de leur précieuse contribution au succès de notre mission.

La présidente,
Diane Legault, DMD, MBA



Rapport du Bureau

Le Bureau de l'Ordre des dentistes du Québec est constitué de 25 administrateurs dont la présidente, 20 membres élus et quatre administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Le Bureau est chargé de l'administration générale des affaires de

l'Ordre et a pour mandat de veiller à l'application des dispositions du Code des professions et des règlements. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

LES MEMBRES DU BUREAU AU 31 MARS 2007

Présidente

D^{re} Diane Legault

Administrateurs

BAS-ST-LAURENT, CÔTE-NORD,
GASPÉSIE – ÎLES DE LA MADELEINE (1)

D^r Peter C. White

SAGUENAY – LAC-ST-JEAN (2)

D^r Luc Gravel

QUÉBEC (3)

D^{re} Lise Payant

D^r Denis Robert

CHAUDIÈRE – APPALACHES (4)

D^r Christian Fortin

MAURICIE – BOIS-FRANCS (5)

D^r Guy Boisclair

ESTRIE (6)

D^{re} Danielle Robert

MONTRÉAL (7)

D^{re} Josée Bellefleur

D^r Barry Dolman

D^r Sylvain Gagnon

D^{re} Monique Michaud

D^r Melvin Schwartz

D^r Pierre Tessier

LAVAL (8)

D^r Guy Déom

MONTÉRÉGIE – YAMASKA (9A)

D^r André Savard

MONTÉRÉGIE – HAUT SAINT-LAURENT (9B)

D^r Gilles-E. Lefebvre

MONTÉRÉGIE – VALLÉE-DU-RICHELIEU (9C)

D^r Pierre Boisvert

LANAUDIÈRE – LAURENTIDES (10)

D^r Claude Beaulieu

OUTAOUAIS (11)

D^r Guy Lafrance

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET NORD-DU-QUÉBEC (12)

D^r Paul Perrier

Représentants nommés par l'Office des professions du Québec

M. Michel Guindon

M^{me} Gisèle G. Roy

M. Louis Roy

M^{me} Louise Viau

Membres du comité administratif

D^{re} Diane Legault

Présidente

D^r Melvin Schwartz

Vice-président

Membres

D^r Pierre Boisvert

D^r Luc Gravel

M. Michel Guindon

Au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2007, le Bureau a tenu 5 réunions ordinaires et 4 réunions extraordinaires par voie de conférence téléphonique.

Voici la liste des principales résolutions adoptées par le Bureau :

Nominations et prix

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

- De nommer les membres des comités de l'Ordre pour une période de deux ans;
 - De nommer les membres siégeant au Bureau d'évaluation médicale pour l'année 2007-2008;
 - De recommander à la Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec de nommer le D^r Pierre Boisvert à titre de président de la Fondation;
 - De reconduire les mandats de M^{me} Anne Dutil, du D^r Mervyn Gornitsky et du D^r Gilles Dubé à titre de membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec, pour une période de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2008;
 - De nommer M^{me} Chantal Carrier et M^e Julie Veilleux à titre d'administratrices du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec;
 - De nommer M^e Sylvie Lachapelle à titre d'administratrice du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec, et ce, jusqu'au 31 décembre 2007;
 - De soumettre la candidature du D^r Guy Boisclair pour recevoir le prix Mérite du CIQ 2007;
 - De nommer la présidente, la D^{re} Diane Legault, et le vice-président, le D^r Melvin Schwartz, à titre de représentants aux réunions de la Fédération canadienne des organismes de réglementation dentaire.
- ### Dossiers administratifs
- D'adopter le projet de Règlement sur l'exercice de la profession de dentiste en société et le projet de Code de déontologie des dentistes tels qu'ils ont été modifiés après consultation des membres;
 - D'adopter le projet de Règlement sur les spécialités et les conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialistes de l'Ordre des dentistes du Québec, transformant les options comprises dans la spécialité de médecine buccale en trois spécialités distinctes et autonomes, soit : la médecine buccale, la pathologie buccale et maxillo-faciale et la radiologie buccale et maxillo-faciale;
 - D'approuver l'accord de principe national présenté par les représentants de la Fédération canadienne des organismes de réglementation dentaire (FCORD), version anglaise, intervenu le 19 février 2007, relativement à la procédure de reconnaissance des diplômes de spécialités des candidats provenant de programmes non-accrédités par la Commission d'agrément dentaire du Canada et la délivrance d'un certificat de spécialiste;
 - De formuler un avis favorable de reconnaissance de l'anesthésie dentaire à titre de spécialité lors d'une consultation entreprise par l'Association dentaire canadienne (ADC) à la suite d'une demande de l'Académie canadienne de l'anesthésie dentaire (ACAD) présentée devant le Conseil de l'éducation de l'Association dentaire canadienne;
 - D'autoriser la participation de l'Ordre au sondage de l'Association dentaire canadienne, qui permettra de rédiger un rapport afin d'informer le public sur le rôle des dentistes en tant qu'intervenants au sein de la société canadienne, et d'allouer une somme approximative de 12 000 \$;
 - De créer le comité des jeunes membres de l'Ordre des dentistes du Québec;
 - De créer le Prix hommage de l'Ordre des dentistes du Québec et le comité de sélection du récipiendaire du Prix hommage de l'Ordre des dentistes du Québec;

- De créer un comité ad hoc d'éthique et de déontologie, de lui confier le mandat de développer un document énonçant les règles d'éthique et de conduite auxquelles les administrateurs et membres de comités de l'Ordre des dentistes du Québec devraient adhérer et d'en faire la recommandation au Bureau;
- De signifier à 41 candidats à la reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation qu'ils devront se soumettre aux examens d'évaluation des connaissances fondamentales en dentisterie, d'évaluation du jugement clinique et d'évaluation des habiletés cliniques;
- De reconnaître l'équivalence de diplôme et de formation à 13 candidats et de les diriger vers les examens théorique et clinique objectif structuré (ECOS) de l'Ordre des dentistes du Québec;
- De refuser à 3 candidats la demande de reconnaissance d'équivalence de diplôme et de formation;
- De hausser le taux horaire versé à des dentistes experts à 125 \$ et que le tarif pour une journée de présence à une audition passe à un maximum de 625 \$, et ce, à compter du 1^{er} avril 2007;
- De maintenir les frais admissibles actuellement en vigueur, de hausser le jeton de présence pour une demi-journée à 325 \$ et de hausser le jeton de présence pour une journée à 625 \$, et ce, à compter du 1^{er} avril 2007;
- De nommer le D^r Éric Lacoste, n° 99752, conférencier de l'une des deux tournées de conférences de l'Ordre des dentistes du Québec pour la période 2007-2008;
- De nommer la D^{re} Julie Leduc, n° 19100, conférencière de l'une des deux tournées de conférences de l'Ordre des dentistes du Québec pour la période 2008-2009;
- D'ajouter les noms des D^r Gérald Albert, D^r Paul Charland, D^r Robert Paquin et D^{re} Stéphane Schwartz à la liste des évaluateurs pour les visites d'agrément;
- De nommer la D^{re} Catherine Dubé, n° 99733, à titre d'expert dans le domaine de la prosthodontie;
- D'autoriser le comité d'inspection professionnelle à s'adjoindre les services de la D^{re} Marie-Josée Pilon, n° 83197, et de la D^{re} Jocelyne Trottier-Nolet, spécialistes en dentisterie pédiatrique, pour agir à titre d'experts dans le domaine de la dentisterie pédiatrique;
- De confirmer la nomination des enquêteurs-experts de l'Ordre des dentistes du Québec;
- De nommer M^e Marisol Miró à titre de secrétaire du comité de discipline;
- De déléguer au secrétaire du comité de discipline le pouvoir de choisir parmi les membres du comité de discipline, les deux autres membres qui, avec le président ou le président suppléant, siègent à une division du comité de discipline;
- De renouveler les contrats des inspecteurs-enquêteurs au Service de l'inspection professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec. À moins de changement, ces demandes de renouvellement ne seront plus soumises au Bureau;
- D'autoriser un budget au montant de 40 000 \$ afin d'assurer l'actualisation du document intitulé « La profession dentaire au Québec en 2001 » rédigé en janvier 2002 par les D^{rs} Jean-Paul Lussier et Mike Benigeri;
- De confier le mandat à M^{me} Francine Séguin, professeure titulaire de stratégie, HEC Montréal, d'entreprendre une démarche qui se veut une réflexion sur les modes de fonctionnement du Bureau et d'allouer une somme approximative de 10 000 \$ pour ce mandat;
- De reconnaître un cercle d'étude.

Rapport du comité administratif

Le comité administratif de l'Ordre des dentistes du Québec est composé de 5 membres parmi les membres du Bureau : la présidente de l'Ordre, le vice-président, 2 membres et 1 personne élue parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Le comité administratif s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue.

Au cours de l'année 2006-2007, le comité administratif a tenu 10 réunions ordinaires et 8 réunions extraordinaires par voie de conférence téléphonique.

Voici la liste des principales résolutions adoptées par le comité administratif :

- De délivrer 150 permis réguliers, 3 permis temporaires selon l'article 30 de la Loi sur les dentistes, 7 permis restrictifs selon l'article 31 de la Loi sur les dentistes et 7 permis temporaires selon l'article 37 de la Charte de la langue française;
- De renouveler 16 permis restrictifs selon l'article 31 de la Loi sur les dentistes et 6 permis temporaires selon l'article 37 de la Charte de la langue française;
- De délivrer 16 certificats de spécialiste;
- D'imposer 8 stages de perfectionnement selon les recommandations du comité d'inspection professionnelle;
- D'imposer 4 stages de perfectionnement selon les recommandations du comité de discipline;
- D'autoriser 7 enquêtes en pratique illégale et 2 poursuites pour pratique illégale;
- De recommander la candidature du D^r Marc Boucher afin d'agir à titre de membre du conseil d'administration de la Régie d'assurance maladie du Québec;
- De recommander au Bureau de soumettre la candidature du D^r Robert Salois pour recevoir le Prix du CIQ 2007;
- De nommer le D^r Yves Ayotte, à titre de délégué au Conseil québécois d'agrément, et ce, pour un mandat de deux ans;
- D'accorder un agrément au service dentaire du Centre hospitalier affilié universitaire de Québec – Hôpital Enfant-Jésus pour une période de 5 ans;
- De commanditer pour une somme de 10 000 \$ l'exposition itinérante « À pleines dents ».

TABLEAU DES MEMBRES ET STATISTIQUES

Répartition par région électorale	2006	2007
Bas-St-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie-Îles de la Madeleine	129	127
Saguenay-Lac-St-Jean	115	118
Québec	423	437
Chaudière-Appalaches	147	142
Mauricie-Bois-Francs	172	178
Estrie	120	131
Montréal	1 573	1 610
Laval	215	220
Montérégie :		
Yamaska	152	140
Haut-St-Laurent	142	129
Vallée-du-Richelieu	301	328
Lanaudière-Laurentides	357	376
Outaouais	125	134
Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec	62	54
Extérieur du Québec	78	79
Nombre de dentistes inscrits au tableau au 31 mars	4 111	4 203
Nombre de membres rayés du tableau au cours de l'année	14	16
Nombre de membres réinscrits au cours de l'année	44	36
Nombre de nouveaux permis émis au cours de l'année	146	168

Dentistes détenant un certificat de spécialiste décerné par l'Ordre au 31 mars	2006	2007
Chirurgie buccale et maxillo-faciale	85	86
Dentisterie pédiatrique	53	54
Endodontie	33	35
Santé dentaire communautaire	16	16
Médecine buccale	15	16
Orthodontie	129	132
Parodontie	57	60
Prosthodontie	50	52
Total	438	451

Étudiants inscrits dans les facultés de médecine dentaire du Québec au 31 mars				
	LAVAL	MONTRÉAL	McGILL	TOTAL
Année préparatoire	0	85	10	95
1 ^{re} année	47	83	30	160
2 ^e année	48	85	35	168
3 ^e année	43	82	32	157
4 ^e année	38	83	32	153
Total	176	418	139	733

Rapport du syndic

Le syndic peut faire enquête lorsqu'il est informé à l'effet qu'un membre de l'Ordre a commis une infraction visée à l'article 116 du Code des professions.

Le syndic peut également concilier les différends entre toute personne et un dentiste relativement aux comptes d'honoraires professionnels.

Enquêtes en cours au 31 mars 2006	192
Nombre de dossiers ouverts du 1 ^{er} avril 2006 au 31 mars 2007	292
Enquêtes terminées au 31 mars 2007	287
Nombre de dossiers d'enquête ayant fait l'objet de plaintes disciplinaires	15
Nombre de différends ayant fait l'objet d'une médiation	4
Enquêtes en cours au 31 mars 2007	197
Nombre de requêtes en arbitrage	–

Le syndic,
Paul Morin, DDS

Statistiques 2006-2007

DOSSIERS D'ENQUÊTE OUVERTS : 292

	TOTAL	DO	ENDO	ORTHO	CHIR	PF	PA	HON	COMP	DIAG	A.128	IMPL	PUB	TPILLÉ	HYG	A.59.2
Avril	17	3	1	1	1	2	2	1	1	1	-	-	3	-	1	-
Mai	27	1	1	-	3	5	2	3	6	3	-	2	-	-	1	-
Juin	15	1	1	-	3	2	-	2	3	3	-	-	-	-	-	-
Juillet	21	1	1	1	-	3	-	2	9	4	-	-	-	-	-	-
Août	14	-	-	1	1	2	2	2	2	2	-	1	1	-	-	-
Septembre	28	1	-	2	4	3	2	4	5	4	-	-	3	-	-	-
Octobre	14	1	-	1	-	-	-	3	2	5	-	1	1	-	-	-
Novembre	58	-	2	1	2	-	2	5	8	3	-	-	23	12	-	-
Décembre	20	1	-	-	1	1	-	1	3	2	-	-	11	-	-	-
Janvier	22	-	2	3	2	1	1	4	6	1	1	1	-	-	-	-
Février	31	1	2	1	3	2	-	3	12	4	-	2	-	-	1	-
Mars	25	1	-	-	1	7	-	-	4	3	-	-	8	-	-	1

DO	Dentisterie opératoire	PA	Prothèse amovible	IMPL	Implant
ENDO	Endodontie	HON	Honoraires	PUB	Publicité
ORTHO	Orthodontie	COMP	Comportement	TPILLÉ	Tolérance de pratique illégale
CHIR	Chirurgie	DIAG	Diagnostic	HYG	Hygiène
PF	Prothèse fixe	A. 128	Article 128	A.59.2	Actes incompatibles/dignité

Rapport du comité de discipline

Le comité de discipline a pour mandat d'entendre toute plainte formulée par le syndic, le syndic adjoint ou par toute autre personne concernant un dentiste à la suite d'une infraction commise au Code des professions, à la Loi sur les dentistes, ou aux règlements adoptés en vertu de ces lois, dont le Code de déontologie des dentistes. Le comité de discipline est formé d'un président, avocat désigné par le gouvernement, et de membres dentistes nommés par le Bureau. Le comité siège en division composée de 3 membres, soit le président et 2 dentistes.

LES MEMBRES DU COMITÉ AU 31 MARS 2007

M^e Pierre Linteau, *président*

M^e Paule Gauthier, *présidente*

M^e Jean Pâquet, *président suppléant*

D^r Denis Abergel

D^{re} Lara Bastouli

D^r Sasan Bayat-Makou

D^r Robert P. Beauregard

D^r Marc Boisvert

D^{re} Suzanne Boivin

D^r Hervé Cocaud

D^r Jacques Coderre

D^{re} Micheline Daoust

D^{re} Renée Delaquis

D^{re} Cyndie Dubé-Baril

D^{re} Josée-Anne Dulude

D^{re} Sylvie Forrest

D^r André Fournier

D^r Jean-François Gravel

D^r Arthur J. Greenspoon

D^r Hubert R. Labelle

D^r Daniel Lacombe

D^r Sylvain Laforte

D^{re} Jacynthe Larivée

D^r Gérald Q. Le

D^r Jean-Yves Legault

D^r Donald Létourneau

D^{re} Xuan-Quyen Nguyen

D^r Robert Paquin

D^r William Steinman

D^r Norman Tardif

D^{re} Evangelia Valavanis

D^r Jean-Guy Vallée

D^r Duy-Dat Vu

Plaintes

Au cours de l'exercice 2006-2007, le comité de discipline a été saisi de 15 plaintes émanant du bureau du syndic. Le comité de discipline a tenu 50 journées et demi d'audiences.

NATURE DES PLAINTES

- Diagnostics et traitements contraires aux normes scientifiques et/ou non requis, sans connaissance des faits;
- Défaut de collaborer à une enquête et de répondre au syndic;
- Défaut de traiter et d'informer un patient;
- Défaut de se conformer suite à une décision du Bureau (stage de perfectionnement);
- Comportement et intégrité;
- Tenue des dossiers non conforme;
- Contrat excluant la responsabilité;
- Publicités susceptibles d'induire en erreur.

Décisions et sanctions

Le comité de discipline a rendu 39 décisions disciplinaires, soit :

- 19 décisions prononçant un verdict de culpabilité;
- 17 décisions imposant une sanction, dont 4 ordonnant la radiation temporaire;
- 1 décision rejetant une requête en arrêt des procédures;
- 1 décision rejetant une requête en cassation de la plainte;
- 1 décision accueillant en partie une requête en récusation d'un témoin-expert.

SANCTIONS IMPOSÉES

Radiation temporaire	4
Limitation, frais	7
Amende, frais*	14
Réprimande, frais	5
Publication d'avis, frais	7
Total	37

* Recommandation de stage de perfectionnement au Bureau dans 3 causes.

La secrétaire du comité de discipline,
M^e Marisol Miró

Rapport du comité des finances

Le mandat du comité des finances a été défini de la façon suivante :

- Élaborer les prévisions budgétaires et assurer leur suivi pour chaque exercice débutant le 1^{er} avril de chaque année, et faire les recommandations au Bureau de l'Ordre;
- Voir à ce que les surplus réservés de l'Ordre soient investis en toute sécurité à des taux d'intérêt les plus profitables pour l'Ordre des dentistes du Québec;
- Procéder, en novembre de chaque année, à une étude de l'évolution des dépenses en fonction des prévisions budgétaires et faire rapport au Bureau de novembre;
- Définir, pour recommandation, le taux annuel d'augmentation des salaires;
- Conseiller le Bureau sur tout objet à connotation financière;
- Vérifier et évaluer les dépenses.

Au cours de l'exercice 2006-2007, le comité des finances a tenu 3 réunions.

LES MEMBRES DU COMITÉ AU 31 MARS 2007

D^r Luc Gravel, *président*

D^{re} Josée Bellefleur

M. Michel Guindon

D^r Guy Lafrance

D^r Paul Perrier

Rapport du comité de conciliation et d'arbitrage des comptes

Conformément aux dispositions du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des dentistes, le comité décide des différends entre toute personne et un dentiste relativement au montant d'un compte pour services professionnels.

Au cours de l'exercice 2006-2007, le comité de conciliation et d'arbitrage des comptes n'a été saisi d'aucune demande d'arbitrage.

LES MEMBRES DU COMITÉ AU 31 MARS 2007

D^r Irwin Margolese, *président*

D^r Arthur Greenspoon

D^r Claude Racette

D^r André Savard

M^{me} Gisèle G. Roy

GREFFIÈRE

M^e Marisol Miró

Rapport du comité d'inspection professionnelle

Le mandat du comité d'inspection professionnelle s'inscrit à l'intérieur de la fonction principale de l'Ordre, qui est d'assurer la protection du public. De façon plus précise, le mandat du comité a été défini par le Bureau, conformément à la loi dans ce domaine, de la façon suivante :

- Définir les objectifs de l'inspection professionnelle à court, moyen et long terme;
- Suggérer un programme de visites et un mode de sélection des cabinets de généralistes et spécialistes à visiter, et en vérifier la réalisation;
- Informer tous les dentistes des lacunes relevées lors de la visite du programme de surveillance générale et les inciter à les corriger, le cas échéant;
- Établir des priorités quant à la sélection des bureaux à visiter en tenant compte des objectifs stratégiques déterminés par le Bureau ou par le comité administratif;
- Décrire les ressources humaines et financières pour réaliser ce mandat;
- Codifier les lacunes les plus souvent relevées;
- Accomplir tout autre mandat qui pourra lui être confié par le Bureau ou par le comité administratif.

Le programme d'inspection professionnelle est composé de 5 inspecteurs et d'un comité d'inspection professionnelle de 5 membres.

INSPECTEURS-ENQUÊTEURS

D^{re} Élisabeth Bergeron
D^{re} Christiane Blais-Touloumis
D^{re} Anne-Marie Brissette
D^r Yves Couture
D^{re} Hélène Ouellet

Du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007, les inspecteurs-enquêteurs ont effectué 732 visites :

Visites du programme de surveillance générale	650
Visites de contrôle	35
Enquêtes sur la compétence professionnelle	47 *
Étude de dossiers	20
Total	752

* Les visites sont d'une durée d'une demi-journée, à l'exception des enquêtes sur la compétence professionnelle qui sont d'une journée.

Le comité d'inspection professionnelle a tenu 9 réunions au cours de l'année financière 2006-2007. Le comité a étudié 248 dossiers présentant des lacunes professionnelles. De ce nombre, 44 dossiers ont été référés par le bureau du syndicat, 48 ont fait suite à des inspections générales du programme régulier, 47 dossiers ont été référés pour des enquêtes sur la compétence, alors que 35 dentistes ont reçu une visite de contrôle.

Entre le 1^{er} avril 2006 et le 31 mars 2007, 47 enquêtes (dont 20 visites sans avis) portant sur la compétence professionnelle ont été effectuées par les inspecteurs-enquêteurs de l'Ordre à la suite de l'étude des rapports et des dossiers d'inspection soumis au comité d'inspection professionnelle. Le comité s'est adjoint les services d'experts pour évaluer la compétence des dentistes.

Au cours de cette période, le comité d'inspection professionnelle a déposé au Bureau des administrateurs 7 recommandations de stages de perfectionnement parmi lesquelles une recommandation visait la limitation de pratique dans un domaine de la médecine dentaire pour la durée du stage.

LES MEMBRES DU COMITÉ AU 31 MARS 2007

D^r Carmin H. Lefebvre, *président*
D^r Marc Desautels
D^r Stéfan Haas-Jean
D^r Robert L'Heureux
D^{re} Danielle Talbot

Rapport du comité de révision

Le comité de révision a été créé lors de la réforme du Code des professions en 1994. Il a pour fonction de donner à toute personne qui le lui réclame, et qui avait demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte.

Le comité de révision, après avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces et du dossier transmis par le syndic ou le syndic adjoint, devra rendre son avis par écrit dans les 90 jours de la demande à cet effet (article 123.4).

Selon l'article 123.5, le comité de révision peut, dans son avis :

- Conclure qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le comité de discipline;
- Suggérer au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête;
- Suggérer de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle;
- Conclure qu'il y a lieu de porter plainte devant le comité de discipline et suggérer le nom de la personne qui peut porter plainte.

L'article 123.3 du Code détermine que le comité est composé d'au plus 7 personnes nommées par le Bureau de l'Ordre. Au moins 2 de ces personnes qu'il nomme sont choisies parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec en vertu de l'article 78, ou parmi les personnes dont les noms figurent sur une liste que l'Office peut dresser à cette fin.

Le comité siège au nombre de 3 personnes dont au moins 1 est choisie parmi les administrateurs nommés par l'Office.

Si le nombre de personnes nommées le permet, le comité peut siéger en division de 3 personnes, dont au moins 1 est choisie parmi les administrateurs nommés par l'Office.

Bilan de l'exercice financier 2006-2007

Au cours de l'exercice financier 2006-2007, le comité a tenu 5 réunions et a étudié 41 dossiers.

Nombre de décisions maintenues	31
Nombre de décisions maintenues de référer à l'inspection professionnelle	7
Nombre de dossiers référés à l'inspection professionnelle	2
Nombre de dossiers retournés pour complément d'enquête	1
Nombre de dossiers référés au comité de discipline	—
Nombre de dossiers en cours	—

LES MEMBRES DU COMITÉ AU 31 MARS 2007

D^{re} Danielle Joly, *présidente*

D^r Michel Caty

D^r Daniel Picard

D^r Pierre Tessier

M^{me} Gisèle G. Roy

M^{me} Louise Viau

Rapport du comité d'examens et d'agrément dentaires

Le mandat du comité d'examens et d'agrément dentaires a été défini de la façon suivante :

- Inciter tous les centres hospitaliers à se doter d'un service ou département dentaire bien structuré;
- Inciter les centres hospitaliers qui ont déjà un service ou département dentaire à faire agréer celui-ci par l'Ordre;
- Établir les normes et critères nécessaires à l'agrément d'un service ou département dentaire hospitalier;
- Procéder à l'évaluation des services dentaires hospitaliers en vue de l'agrément;
- Procéder à l'étude des dossiers des dentistes soumettant leur candidature aux fins d'effectuer un stage en résidence multidisciplinaire et adresser les recommandations utiles au Bureau ou au comité administratif;
- Examiner la compétence de tout postulant à l'obtention d'un certificat de spécialiste et faire les recommandations utiles aux instances appropriées;
- Évaluer les demandes des candidats étrangers en vue d'une reconnaissance de diplôme ou de formation;
- Organiser l'examen et l'épreuve prescrits par le Bureau, en fixer les dates, l'heure, l'endroit et en aviser les candidats;
- Compiler les résultats de chaque candidat, les conserver et faire les recommandations pertinentes au Bureau;
- Réaliser tout autre mandat qui pourra lui être confié par le Bureau ou par le comité administratif.

EXAMINATEURS

D^r J.-André Phaneuf, *examineur en chef*
D^r Samer Abi Nader
D^{re} Anne-Marie Brissette
D^r Bruno Cabana
D^r Pierre Desautels
D^r Pierre Duquette
D^{re} Danielle Joly
D^r Henri Laliberté
D^r Denis Robert
D^{re} Annie St-Georges
D^r Rodier Saint-Louis
D^{re} Danielle Talbot

EXAMINATEURS SERVICE D'AGRÉMENT DENTAIRE HOSPITALIER

D^r Gérald Albert
D^r Paul Charland
D^{re} Johanne Léonard
D^r Robert Paquin
D^r Melvin Schwartz
D^{re} Stéphane Schwartz
D^r Hilal Sirhan
D^r Louis Trudel

Information supplémentaire

Afin de répondre aux exigences prévues au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre des dentistes du Québec, le comité d'examens et d'agrément dentaires a mis sur pied un processus d'évaluation des connaissances fondamentales, du jugement clinique et des habiletés cliniques à l'intention des dentistes étrangers qui ont suivi leur formation dans une faculté non accréditée par la Commission de l'agrément dentaire du Canada.

L'examen d'évaluation des connaissances fondamentales en dentisterie a eu lieu le 7 avril 2006 et 32 candidats se sont présentés. L'examen d'évaluation du jugement clinique et des habiletés cliniques a eu lieu à l'Université de Montréal au cours des fins de semaine des 13, 14, 15, 21 et 22 octobre 2006 et 28 candidats y ont participé.

LES MEMBRES DU COMITÉ AU 31 MARS 2007

D^r Melvin Schwartz, *président*
D^{re} Myriam Andrea Feldman
D^{re} Lise Payant
D^r Hilal Sirhan
D^r René Voyer

Rapport du comité de formation dentaire continue

Le mandat du comité de formation dentaire continue a été défini de la façon suivante :

- Favoriser le maintien des compétences et le développement des connaissances des membres de l'Ordre des dentistes du Québec;
- Susciter un intérêt chez les membres de l'Ordre des dentistes du Québec pour la formation dentaire continue;
- Permettre au dentiste d'adapter ses soins au rythme de l'évolution des connaissances nouvelles;
- Favoriser l'accès à la formation dentaire continue pour l'ensemble des membres de l'Ordre des dentistes du Québec;
- S'assurer que les cours donnés soient liés à la qualité de l'acte;
- S'assurer que les organismes dispensateurs de formation dentaire continue démontrent de hauts standards d'excellence;
- S'assurer que la politique de formation dentaire continue réponde aux besoins des dentistes et de la population;
- Réaliser tout autre mandat qui pourra lui être confié par le Bureau ou par le comité administratif.

Le comité a tenu 3 réunions et 2 conférences téléphoniques au cours de l'exercice financier 2006-2007.

Entre le 1^{er} avril 2006 et le 31 mars 2007 :

- Le comité a procédé, entre autres, à la révision de la politique de formation dentaire continue. Il a soumis les recommandations appropriées pour demander une mise à jour en fonction des besoins administratifs et des besoins manifestés par les membres de la profession.
- Le comité a revu et analysé les statistiques du programme de formation dentaire continue. Pour tous les dentistes ayant complété une période de référence de 3 ans, les résultats démontrent que la majorité ont atteint ou dépassé l'objectif fixé à 90 crédits.

Statistiques du programme de formation dentaire continue

	MEMBRES ACTIFS
Dentistes ayant complété 3 années	3 633 sur 4 203*
Dentistes ayant cumulé plus de 90 crédits	2 623 sur 3 633 (72 %)
Dentistes ayant cumulé moins de 60 crédits	401 sur 3 633 (11 %)

* La différence s'explique par le fait que 570 dentistes n'ont pas complété la période de référence de 3 ans pour des raisons telles que : dérogation, nouveaux diplômés, etc.

- Le comité a effectué le suivi des dossiers de formation dentaire continue de tous les dentistes actifs au tableau des membres de l'Ordre pour la période de référence débutant le 1^{er} juillet 2003 et se terminant le 30 juin 2006. Il a revu les dossiers des dentistes n'ayant pas atteint les objectifs de la politique de formation dentaire continue et a recommandé des mesures à appliquer, selon les cas.
- Le comité a fait l'étude des programmes d'activités scientifiques annuels de 16 sociétés dentaires, de 6 associations de spécialistes, de 14 cercles d'étude, des Journées dentaires internationales du Québec et des 3 facultés dentaires québécoises. Le comité a attribué des crédits à 350 activités offertes par ces organismes qui ont enregistré 16 927 présences à l'ensemble de ces activités.

Au total, 18 743 journées de participation aux diverses activités de formation dentaire continue ont été enregistrées.

- Le comité a recommandé au Bureau 2 conférences qui ont été offertes dans les diverses sociétés dentaires du Québec et qui portaient sur les sujets suivants :

La dentisterie et son cadre juridique

M^{me} Irène Beauchamp, D^r Jacques A. Boileau,
D^r Gilles Dubé

L'implantologie buccale : une discipline prothétique avant tout!

D^r Yvan Poitras

LES MEMBRES DU COMITÉ AU 31 MARS 2007

D^r Gérald Albert, *président*
D^r Bruno Cabana
D^r Robert A. Charbonneau
D^r Sylvain Gagnon
D^{re} Mélanie Gagné-Tremblay

Rapport des vérificateurs	21
États financiers	
Revenus et dépenses	22
Évolution des actifs nets	23
Flux de trésorerie	24
Bilan	25
Notes complémentaires	26
Renseignements supplémentaires	30

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À la présidente et aux membres de l'Ordre des dentistes du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des dentistes du Québec au 31 mars 2007 et les états des revenus et dépenses, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Laliberté Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Montréal

Le 16 avril 2007

REVENUS ET DÉPENSES			
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007			
	Budget initial	2007	2006
	\$	\$	\$
Revenus			
Revenus généraux	4 485 875	4 548 637	4 431 636
Admission à l'exercice et au tableau	313 000	345 010	312 362
Greffé	100 000	131 112	11 274
Pratique illégale	5 000	6 672	46 546
Affaires publiques et communications	338 000	366 850	375 873
Journées dentaires	1 470 000	1 869 160	170 822
	6 711 875	7 267 441	5 348 513
Dépenses			
Inspection professionnelle	875 044	763 719	833 857
Formation continue	333 043	292 821	323 669
Admission à l'exercice et au tableau	508 871	459 703	424 614
Syndic	1 162 528	1 146 708	1 021 982
Greffé	351 823	313 683	311 874
Pratique illégale	20 000	76 116	23 302
Affaires publiques et communications	1 130 381	1 025 629	962 497
Finances et administration	392 043	360 620	337 988
Direction générale	1 020 751	995 144	997 895
Contributions et subventions	106 417	107 096	103 886
Journées dentaires	1 329 076	1 216 917	365 174
	7 229 977	6 758 156	5 706 738
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(518 102)	509 285	(358 225)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

				2007
	ACTIFS NETS			
	RÉSERVE GÉNÉRALE (a)	INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	NON AFFECTÉS	TOTAL
	\$	\$	\$	\$
Actifs nets au début	750 000	296 589	1 698 045	2 744 634
Investissement en immobilisations		174 700	(174 700)	
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses		(110 064)	619 349	509 285
Actifs nets à la fin	750 000	361 225	2 142 694	3 253 919
				2006
	ACTIFS NETS			
	RÉSERVE GÉNÉRALE (a)	INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	NON AFFECTÉS	TOTAL
	\$	\$	\$	\$
Actifs nets au début	750 000	320 641	2 032 218	3 102 859
Investissement en immobilisations		82 003	(82 003)	
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses		(106 055)	(252 170)	(358 225)
Actifs nets à la fin	750 000	296 589	1 698 045	2 744 634
(a) Correspond à la résolution du Bureau adoptée en novembre 2002.				

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

	2007	2006
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	509 285	(358 225)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	110 064	106 055
Revenus de placements capitalisés aux coupons d'obligations	(178 325)	(167 777)
Variations d'éléments du fonds de roulement	(229 773)	990 495
Rentrées nettes de fonds	211 251	570 548
Activités de financement et d'investissement		
Acquisition de coupons d'obligations	(585 000)	(375 000)
Échéances de coupons d'obligations	585 000	374 034
Immobilisations	(174 700)	(82 003)
Sorties nettes de fonds	(174 700)	(82 969)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	36 551	487 579
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	1 110 684	623 105
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	1 147 235	1 110 684
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	147 998	180 250
Fonds communs de liquidités	999 237	930 434
	1 147 235	1 110 684

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN		
AU 31 MARS 2007		
	2007	2006
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	147 998	180 250
Fonds communs de liquidités	999 237	930 434
Débiteurs (NOTE 4)	295 174	212 086
Frais payés d'avance (NOTE 5)	642 368	342 514
	2 084 777	1 665 284
Coupons d'obligations (NOTE 6)	3 496 582	3 318 257
Immobilisations (NOTE 7)	361 225	296 589
	5 942 584	5 280 130
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (NOTE 8)	565 900	436 531
Revenus reportés (NOTE 9)	2 122 765	2 098 965
	2 688 665	2 535 496
Actifs nets		
Réserve générale	750 000	750 000
Investis en immobilisations	361 225	296 589
Non affectés	2 142 694	1 698 045
	3 253 919	2 744 634
	5 942 584	5 280 130

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Bureau,



Administrateur



Administrateur

Bilan

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2007

1/ STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Ordre, constitué en vertu de la Loi sur les dentistes, chapitre D-3 des lois du Québec, a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres. L'Ordre est régi par le Code des professions du Québec et est enregistré au sens de l'impôt sur le revenu comme un organisme sans but lucratif.

2/ BUDGET

Les chiffres présentés dans l'état des revenus et dépenses sous la colonne « Budget initial » sont fournis à titre d'information seulement et sont non vérifiés. Ce budget a été approuvé par le Bureau le 24 mars 2006.

3/ CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des revenus

Les principaux revenus de l'Ordre sont les suivants :

CONTRIBUTION DES MEMBRES

Les contributions des membres, qui sont fixées annuellement lors de l'assemblée annuelle, sont constatées au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

JOURNAL DE L'ORDRE ET ÉPREUVES D'ÉQUIVALENCE

Les revenus provenant du Journal de l'Ordre et des épreuves d'équivalence sont constatés respectivement au moment de la publication du Journal et lors de la tenue des épreuves d'équivalence.

JOURNÉES DENTAIRES

Les revenus provenant des Journées dentaires sont constatés à la date de présentation des Journées dentaires. Les transactions relatives aux Journées dentaires de mai 2006 sont comptabilisées à l'état des revenus et dépenses de l'exercice. Les transactions relatives aux Journées dentaires de mai 2007 sont reportées à l'exercice subséquent à titre de frais payés d'avance ou de revenus reportés.

REVENUS DE PLACEMENTS

Les revenus de placements représentent des revenus d'intérêts et sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

DONS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas comptabilisés aux états financiers.

Imputation des dépenses

L'Ordre présente ses revenus et dépenses par activité. Par conséquent, les dépenses directes relatives à une activité lui sont imputées, et les frais généraux sont répartis selon différentes bases.

Fonds communs de liquidités

Les fonds communs de liquidités sont comptabilisés au coût, qui est équivalent à la valeur de marché.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels qui suivent :

	TAUX
Équipement informatique	25 %
Mobilier et équipement de bureau	10 %
Améliorations locatives	10 %

Entité contrôlée

L'Ordre a le pouvoir de définir les politiques stratégiques en matière de fonctionnement, de financement et d'investissement du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle et agit en tant que gestionnaire pour les membres. Le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle, considéré comme une entité sans but lucratif distincte du point de vue fiscal, sert à gérer les surplus rétrocédés par les assureurs du régime d'assurance. Puisque les bénéfices et avantages du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle sont réservés aux membres qui y participent, ce dernier n'est pas compris dans les états financiers de l'Ordre, mais est présenté sommairement à la note 12.

Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec

L'Ordre exerce une influence notable sur la Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec en vertu de sa capacité d'avoir un certain nombre de représentants au conseil d'administration. La Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec a été créée afin d'encourager et de soutenir la recherche fondamentale et de fournir de l'information et du soutien en soins dentaires aux personnes âgées et aux enfants démunis. Elle est constituée en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes et est un organisme de bien-faisance du point de vue fiscal. Actuellement, les sommes disponibles totalisent environ 435 000 \$.

L'Ordre s'est engagé à verser une somme de 75 000 \$, à raison de 15 000 \$ annuellement pour les exercices 2006 à 2010, pour participer au projet de services dentaires mobiles. Une somme de 15 000 \$ a été comptabilisée à titre de dépenses en 2007 et le solde de l'engagement est de 45 000 \$.

4/ DÉBITEURS

	2007	2006
	\$	\$
Annonces - Journal de l'Ordre	50 649	47 005
Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle	152 184	134 269
Autres	92 341	30 812
	295 174	212 086

5/ FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2007	2006
	\$	\$
Taxes, entretien, assurances et autres	158 205	89 990
Journées dentaires	484 163	252 524
	642 368	342 514

6/ COUPONS D'OBLIGATIONS

Les coupons d'obligations sont comptabilisés au coût majoré des revenus de placements. Au 31 mars 2007, la valeur de marché des coupons d'obligations s'élève à 3 558 546 \$ (3 408 494 \$ au 31 mars 2006).

Les taux d'intérêt varient de 3,9 % à 6,32 %, et les échéances s'échelonnent d'avril 2007 à janvier 2015. Ces coupons sont tous garantis par la province de Québec.

Les revenus générés par les placements sont de 258 138 \$ (215 463 \$ en 2006), dont une somme de 240 271 \$ provient des coupons d'obligations (167 777 \$ en 2006).

Le taux de rendement moyen des obligations est de 4,24 % (5,7 % en 2006).

7/ IMMOBILISATIONS

	2007		
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	COÛT NON AMORTI
	\$	\$	\$
Équipement informatique	1 070 811	942 210	128 601
Mobilier et équipement de bureau	607 335	429 983	177 352
Améliorations locatives	134 297	79 025	55 272
	1 812 443	1 451 218	361 225

	2006		
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	COÛT NON AMORTI
	\$	\$	\$
Équipement informatique	951 866	874 278	77 588
Mobilier et équipement de bureau	558 511	400 583	157 928
Améliorations locatives	127 366	66 293	61 073
	1 637 743	1 341 154	296 589

La dépense d'amortissement de l'exercice s'élève à 110 064 \$ (106 055 \$ en 2006).

8/ CRÉDITEURS

	2007	2006
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	265 174	146 021
Salaires, vacances, retenues à la source et contributions	218 867	188 177
Taxes à la consommation	81 859	102 333
	565 900	436 531

9/ REVENUS REPORTÉS

	2007	2006
	\$	\$
Contributions des membres (a)	1 023 746	1 000 519
Épreuves d'équivalence	105 000	78 750
Journées dentaires	979 869	1 002 556
Autres	14 150	17 140
	2 122 765	2 098 965

(a) Les contributions des membres sont reportées en raison du fait que les contributions couvrent une période différente de celle de l'exercice financier.

10/ ENGAGEMENT

L'Ordre s'est engagé, d'après un contrat de location échéant le 31 décembre 2013, à verser une somme de 1 811 194 \$ pour des bureaux. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 218 759 \$ en 2008, à 235 847 \$ en 2009 et à 285 673 \$ en 2010, 2011 et 2012.

De plus, l'Ordre bénéficie d'une option de renouvellement de cinq ans en donnant un préavis de neuf mois.

11/ ÉVENTUALITÉ

L'Ordre fait présentement l'objet d'un litige pour un montant total de 427 000 \$. À l'heure actuelle, il est impossible de déterminer le dénouement du litige. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

12/ FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Au cours de l'exercice, l'Ordre a facturé des frais de gestion de 139 212 \$ au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle pour l'utilisation de ses ressources matérielles (138 345 \$ en 2006). Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle au 31 décembre 2006 :

	2006	2005
	\$	\$
Total de l'actif	19 699 110	19 251 903
Total du passif	13 551 320	12 856 340
Actifs nets	6 147 790	6 395 563
Revenus	3 291 444	2 595 434
Dépenses	3 539 217	3 132 472
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	126 028	(920 743)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	217 856	835 452

13/ CHARGE DE RETRAITE

L'Ordre contribue au régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés. Au cours de l'exercice, l'Ordre a versé 104 800 \$ à titre de contributions à ce régime (89 328 \$ en 2006).

14/ JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers.

Instruments financiers à court terme

La juste valeur de l'encaisse, des fonds communs de liquidités, des débiteurs, des frais payés d'avance et des créiteurs, à l'exception des taxes à la consommation à payer, correspond à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Placements

La juste valeur des coupons d'obligations a été établie selon le dernier cours acheteur.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

REVENUS

	Budget initial	2007	2006
	\$	\$	\$
Revenus généraux			
Contributions des membres	4 112 375	4 125 088	4 053 606
Placements	210 000	258 138	215 463
Frais de gestion du			
Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle	139 500	139 212	138 345
Sous-location	24 000	26 199	24 222
	4 485 875	4 548 637	4 431 636
Admission à l'exercice et au tableau			
Épreuves d'équivalence	295 000	331 773	304 412
Visites d'agrément	6 000	1 000	750
Certificat de spécialité	7 500	9 200	7 200
Lettre de « Bonne conduite »	4 500	3 037	
	313 000	345 010	312 362
Greffe			
Amendes et frais	100 000	131 112	11 274
Pratique illégale			
Amendes	5 000	6 672	46 546
Affaires publiques et communications			
Commandites	6 000	53 850	36 000
Liste des membres	7 000	10 373	8 409
Journal de l'Ordre	325 000	302 627	331 464
	338 000	366 850	375 873
Journées dentaires			
Inscriptions			
Dentistes	30 000	55 929	
Personnel auxiliaire	280 000	286 649	
Cours réservés	300 000	263 305	
Exposants	800 000	909 990	
Commandites	60 000	18 010	
Honoraires de gestion			170 822
Quote-part du surplus du congrès conjoint avec la Fédération Dentaire Internationale		335 277	
	1 470 000	1 869 160	170 822

DÉPENSES

	Budget initial	2007	2006
	\$	\$	\$
Inspection professionnelle			
Salaires et charges sociales	241 050	203 929	327 837
Salaires des inspecteurs et enquêteurs	265 470	256 120	219 073
Frais de déplacement des inspecteurs et enquêteurs	70 000	63 799	55 056
Honoraires - enquêtes de compétence	55 000	58 478	61 285
Frais de déplacement - enquêtes de compétence	4 375	3 803	2 405
Comité d'inspection professionnelle	65 800	51 197	53 234
Formation des inspecteurs et enquêteurs	8 000	8 284	6 654
Évaluation de la compétence	50 000	3 300	
Quote-part des frais généraux	115 349	114 809	108 313
	875 044	763 719	833 857
Formation continue			
Salaires et charges sociales	171 260	153 252	161 870
Conférenciers	63 500	60 217	63 533
Impression et envois	16 000	12 912	15 336
Comité de formation	24 000	8 591	28 108
Quote-part des frais généraux	58 283	57 849	54 822
	333 043	292 821	323 669
Admission à l'exercice et au tableau			
Salaires et charges sociales	204 600	175 766	164 656
Examen pour le permis	5 600	3 794	3 243
Épreuves d'équivalence	116 000	124 665	111 935
Développement - examen des spécialistes	17 000	3 348	
Comité d'examen et agréments dentaires (EXAD)	18 200	13 025	3 633
Visites d'agrément	10 000	1 294	11 981
Cérémonies d'assermentation	17 000	17 705	15 678
Quote-part des frais généraux	120 471	120 106	113 488
	508 871	459 703	424 614
Syndic			
Salaires et charges sociales	609 425	613 482	525 290
Honoraires professionnels	250 000	212 764	223 199
Experts et témoins	75 000	95 142	59 954
Quote-part des frais généraux	228 103	225 320	213 539
	1 162 528	1 146 708	1 021 982
Greffé			
Salaires et charges sociales	110 850	110 248	114 937
Comité de discipline	90 000	75 250	75 779
Frais de sténographe et signification	50 000	37 137	35 970
Comité de conciliation et arbitrage	5 000		
Comité de révision	15 000	10 078	8 608
Quote-part des frais généraux	80 973	80 970	76 580
	351 823	313 683	311 874
Pratique illégale			
Honoraires professionnels	10 000	33 717	6 464
Enquêtes	10 000	42 399	16 838
	20 000	76 116	23 302

ÉTATS FINANCIERS

DÉPENSES (SUITE)

	Budget initial	2007	2006
	\$	\$	\$
Affaires publiques et communications			
Salaires et charges sociales	343 825	305 103	230 518
Communications avec le public	265 000	255 734	254 961
Stand - Journées dentaires	23 000	22 127	33 705
Journal de l'Ordre	265 000	190 708	241 516
Comité du journal	16 000	7 873	6 952
Honoraires du relationniste	24 000	8 855	12 015
Publications	26 000	27 458	24 513
Affaires internes et externes	40 000	84 825	41 637
Groupe de travail ad hoc	3 000		
Quote-part des frais généraux	124 556	122 946	116 680
	1 130 381	1 025 629	962 497

Finances et administration

Salaires et charges sociales	239 640	222 214	201 302
Honoraires professionnels	11 500	542	10 000
Comité des finances	12 500	8 173	6 723
Frais financiers	10 000	13 007	9 184
Quote-part des frais généraux	118 403	116 684	110 779
	392 043	360 620	337 988

Direction générale

Salaires et charges sociales	383 365	417 974	413 919
Bureau et comité administratif	180 600	178 749	148 836
Honoraires professionnels	175 000	115 821	164 655
Élections	21 000	21 460	
Relations publiques	70 000	76 742	82 386
Dépenses de la présidence	34 000	28 759	40 846
Quote-part des frais généraux	156 786	155 639	147 253
	1 020 751	995 144	997 895

Contributions et subventions

Conseil interprofessionnel du Québec	17 500	18 181	16 669
Association dentaire canadienne	19 680	19 678	18 870
Commission d'agrément dentaire	61 595	61 595	60 799
Conférence des organismes de réglementation dentaire	7 642	7 642	7 548
	106 417	107 096	103 886

Journées dentaires

Salaires et charges sociales	170 000	170 894	149 065
Planification et organisation	115 000	101 464	65 775
Festivités	25 000	16 536	
Conférenciers - honoraires et frais	270 000	168 919	
Conférenciers - autres dépenses	145 000	155 595	
Inscriptions	55 000	55 601	21 327
Ressources matérielles	220 000	257 982	6 592
Salon des exposants	80 000	78 991	
Imprimerie	105 000	61 454	
Promotion	10 000	10 952	
Quote-part des frais généraux	134 076	138 529	122 415
	1 329 076	1 216 917	365 174

FRAIS GÉNÉRAUX À RÉPARTIR

	Budget initial	2007	2006
	\$	\$	\$
Formation du personnel	20 000	17 617	17 321
Assurances	110 000	105 168	98 013
Abonnements	8 000	5 485	5 798
Services informatiques	82 000	78 646	80 102
Charges locatives et taxes municipales	579 000	589 575	549 580
Fournitures de bureau	30 000	27 391	28 409
Imprimerie	35 000	37 438	30 212
Poste et messagerie	120 000	118 158	111 008
Téléphone	32 000	32 612	28 431
Service de cafétéria	11 000	10 698	8 940
Amortissement des immobilisations	110 000	110 064	106 055
	1 137 000	1 132 852	1 063 869

FRAIS GÉNÉRAUX PAR ACTIVITÉ

	Budget initial	2007	2006
	\$	\$	\$
Inspection professionnelle	115 349	114 809	108 313
Formation continue	58 283	57 849	54 822
Admission à l'exercice et au tableau	120 471	120 106	113 488
Syndic	228 103	225 320	213 539
Greffe	80 973	80 970	76 580
Affaires publiques et communications	124 556	122 946	116 680
Finances et administration	118 403	116 684	110 779
Direction générale	156 786	155 639	147 253
Journées dentaires	134 076	138 529	122 415
	1 137 000	1 132 852	1 063 869

PERSONNEL PERMANENT

AU 31 MARS 2007

Direction générale

M^e Caroline Daoust
Directrice générale et secrétaire

Micheline Parent
Adjointe administrative

RESSOURCES HUMAINES,
MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

Sylvie Barbeau
Chef des services administratifs

Sylvain Gagné
Responsable de l'informatique

Martin Allard
Technicien en administration

Ginette Bellemare
Réceptionniste

Élaine Thibault
Commis

ADMISSION AU TABLEAU
ET GREFFES

M^e Marisol Miró
*Secrétaire du comité
de discipline et responsable
du tableau et des greffes*

TABLEAU ET ÉQUIVALENCES

Carole Pigeon
Secrétaire de direction

SERVICES AUX MEMBRES

Chantal Bélec
Secrétaire de direction

DISCIPLINE

Solange Gasana
Secrétaire de direction

Direction du bureau du syndic

D^r Paul Morin
Syndic

D^r Pierre Lafleur
Syndic adjoint

D^r Guy Auger
Syndic adjoint

Nicole Dansereau
Secrétaire de direction

Joëlle Barbeau
*Responsable du traitement des
plaintes*

Claire Bernier
Secrétaire

Huguette Bégin
Secrétaire

Direction des services professionnels

D^r Yves Ayotte
*Directeur et secrétaire du comité
d'inspection professionnelle*

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Anne-Marie Lauzier
Secrétaire de direction

Lucie Francoeur
Secrétaire

FORMATION PROFESSIONNELLE

Chantal Lamarre
Secrétaire de direction

Lan Phung
Secrétaire

Direction des affaires publiques et des communications

Carole Erdelyon
Directrice

Geneviève D'Autray
Coordonnatrice

Nathalie Chassé
Secrétaire

Josée Chouinard
*Responsable de la gestion
des documents/archiviste/
rechercheur*

Direction des Journées dentaires et du Journal de l'Ordre des dentistes du Québec

D^r Denis Forest
Directeur

JOURNÉES DENTAIRES

Marie Tétreault
Adjointe administrative

Francine Léveillé
Secrétaire

Sophie Thibault
Secrétaire

JOURNAL DE L'ORDRE DES DENTISTES
DU QUÉBEC

Johanne Erdelyon
Coordonnatrice

PRODUCTION

Direction des affaires publiques
et des communications

CONCEPTION GRAPHIQUE

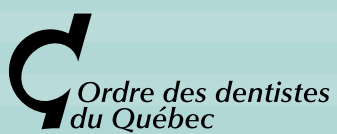
Bronx communications

IMPRESSION

Imprimerie Dumaine

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007
Bibliothèque et Archives Canada, 2007
ISBN 978-2-923500-03-02



625, boul René-Lévesque Ouest
15^e étage
Montréal (Québec) H3B 1R2

TÉLÉPHONE
514.875.8511
1 800 361.4887

TÉLÉCOPIEUR
514.393.9248

www.odq.qc.ca